

Dépêche n°158739

Paris, mardi 29 novembre 2011, 11:55:13

Elodie Lestrade

Ligne directe: 01 53 10 09 75

## L'IUFM de Créteil adopte un texte d'orientation pour « ne pas perdre » les compétences de ses enseignants-chercheurs (D. Geiger, directeur)

« Nous nous sommes (...) interrogés sur les nouvelles modalités d'action que l'IUFM pouvait proposer à l'université », explique Didier Geiger, directeur de l'IUFM de l'académie de Créteil. Il revient pour AEF sur l'adoption d'un « texte d'orientation pour l'évolution de l'IUFM dans le cadre d'une école de l'éducation, de la formation et de l'intervention sociale » (1). Ce texte, adopté à l'unanimité par l'institut, est né de la volonté de « ne pas perdre » les compétences des enseignants et des enseignants-chercheurs de l'IUFM » et de « les valoriser » en les mettant « au service d'autres composantes de l'université ». Didier Geiger espère qu'à terme, « cela permettra de montrer qu'il existe une véritable fédération de recherche autour de la recherche en éducation ». « L'idée de cette évolution » doit maintenant être validée « par le CA de l'université », précise-t-il. Remarquant que « beaucoup d'autres IUFM réfléchissent actuellement à la manière dont ils peuvent évoluer », il considère que ce texte peut « être perçu par certains comme un modèle », mais que « cela dépend de la situation locale dans chaque université et dans chaque académie ». Enfin, il revient sur les dotations 2012 des IUFM et dit n'avoir « pas d'inquiétudes à ce sujet ».



Didier Geiger, directeur de l'IUFM de l'académie de Créteil

D.R.

**AEF** : L'IUFM de l'académie de Créteil a adopté à l'unanimité, mi-novembre 2011, son projet d'évolution vers un nouvel institut. De quoi il s'agit-il ?

**Didier Geiger** : Selon l'intitulé provisoire, il s'agit d'un « texte d'orientation pour l'évolution de l'IUFM dans le cadre d'une école de l'éducation, de la formation et de l'intervention sociale ». Pour pouvoir expliquer ce texte, il faut recontextualiser la situation de l'IUFM. Le 1er mars 2007, celui-ci a été intégré à l'université Paris-XII. À la suite de cela, il a fallu mettre en œuvre les réformes liées à la masterisation. Cela a eu pour conséquence de modifier les relations entre l'IUFM et l'université, mais aussi les activités historiques de l'IUFM. Nous sommes ainsi passés d'une structure pouvant accueillir 5 000 usagers et comprenant à la fois des étudiants préparant le concours et les professeurs stagiaires, à une structure dans laquelle nous n'avons plus que les étudiants qui préparent le concours. Le volume d'activité est donc tout à fait différent, ce qui nous a conduits à nous interroger sur les nouvelles modalités d'action que l'IUFM pouvait proposer à l'université.

L'idée était d'identifier quelles étaient les compétences des enseignants et des enseignants-chercheurs de l'IUFM et comment celles-ci pouvaient être mises au service d'autres composantes de l'université. Nous pensons en effet que leurs compétences peuvent être utilisées à d'autres fins que la formation des enseignants.

**AEF** : Pouvez-vous nous donner des exemples ?

**Didier Geiger** : C'est par exemple l'IUFM qui a repris la formation des doctorants à la suite de la

suppression, en Île-de-France, du centre d'initiation à l'enseignement supérieur. Concrètement, c'est l'IUFM qui assure la formation des doctorants chargés d'enseignement afin de leur donner un certain nombre de techniques pédagogiques, didactiques et disciplinaires. C'est le genre de services que nous mettons à disposition de l'ensemble des doctorants du PRES Université Paris-Est. Par ailleurs, l'IUFM participe également au développement du dispositif de portefeuille d'expériences et de compétences, notamment en ce qui concerne le domaine de l'orientation. L'idée derrière ces évolutions est de créer un nouveau métier pour nos enseignants.

**AEF** : Ces nouvelles activités seraient donc regroupées au sein d'une « école de l'éducation » ?

**Didier Geiger** : Le nom n'est pas encore arrêté. Il s'agit d'un projet qui associera fortement plusieurs composantes de l'Upec et qui ne peut se construire qu'en concertation. Je tiens toutefois à souligner que le texte n'est qu'un texte d'orientation. Cela signifie que nous ne campons pas sur nos positions et que nous sommes prêts à nous ouvrir à d'autres modalités d'intervention.

**AEF** : Pourquoi avoir choisi de prendre le chemin de cette évolution ?

**Didier Geiger** : Le constat que nous avons fait est que dans l'université, 10 % du potentiel enseignants-chercheurs gravitent autour des recherches en éducation. Ils sont relativement dispersés dans de multiples unités de recherche. Et pas uniquement dans le cadre de l'Upec, mais également dans d'autres universités. L'idée est donc de faire émerger des axes de recherche structurants. À terme, nous espérons que cela permettra de montrer qu'il existe une véritable fédération de recherche autour de la recherche en éducation.

**AEF** : Concrètement quelle forme prendra cette « école » ?

**Didier Geiger** : S'agira-t-il d'une nouvelle école ? Ou bien cela restera-t-il l'IUFM ? Rien n'est figé. Ce que nous aimerions, c'est garder le statut dérogatoire auquel nous avons accès grâce au code de l'éducation. L'important est d'avoir un projet scientifique et pédagogique qui participe pleinement du projet de l'université.

**AEF** : Quelles vont être les prochaines étapes de ce nouvel institut ?

**Didier Geiger** : Nous devons d'abord faire valider l'idée de cette évolution par le CA de l'université, ce qui devrait intervenir dans le courant du mois de décembre. Il va ensuite falloir nourrir nos plans pour passer à des projets concrets. Nous allons également devoir consolider ce qui se fait déjà au profit de l'université et voir comment nous pouvons faire pour aller plus loin.

**AEF** : Pensez-vous que d'autres IUFM vont prendre le même chemin que vous ?

**Didier Geiger** : À ma connaissance, c'est la première fois qu'un texte de la sorte est voté par un institut. Beaucoup d'autres IUFM réfléchissent actuellement à la manière dont ils peuvent évoluer. Le texte que nous avons voté peut donc être perçu par certains comme un modèle, mais cela dépend de la situation locale dans chaque université et dans chaque académie. Par ailleurs, cela dépend aussi de l'intégration dans une université comprenant une composante de type « sciences de l'éducation ». En fonction de tous ces facteurs, il existe plusieurs schémas qui peuvent diverger car les conditions ne sont pas les mêmes.

**AEF** : Certains directeurs d'IUFM se sont dits inquiets à propos de leurs dotations 2012 (AEF n°157083). Quelle est votre position à ce sujet ?

**Didier Geiger** : Je n'ai pas d'inquiétudes à ce sujet. Tout cela est une affaire de négociations entre l'IUFM et son université. En outre, il faut être prudent quand on parle de moyens, car il faut bien savoir ce qu'il y a derrière. En ce qui concerne l'IUFM de l'académie de Créteil par exemple, je pourrais clamer que nous aurons un million d'euros de moins en 2012 par rapport à 2011. En réalité, je sais que derrière cela, il y a des postes de dépenses pris en charge par l'université et non par l'IUFM. Enfin, les choses dépendent aussi du contexte local. Pour un certain nombre d'IUFM, la relation avec le rectorat peut être compliquée. Ce n'est pas notre cas. Avec les trois recteurs avec qui nous avons travaillé depuis 2003, la collaboration a toujours été très fructueuse.

Il y a toujours eu un accord sur le périmètre d'activité de chacun.

(1) Selon l'Upec (université Paris Est Créteil), le nouvel institut sera « organisé en deux grands axes, 'formation des enseignants' et 'développement et ingénierie pédagogique des formations universitaires', tous deux dynamisés et soutenus par un pôle de recherche fort ».

**Contact** : université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, Bénédicte Ray, relations presse, 01 45 47 44 95, [benedicte.ray@u-pec.fr](mailto:benedicte.ray@u-pec.fr)

#### À lire aussi

[Les IUFM inquiets de leurs dotations 2012. La CDIUFM demande au ministère d'intervenir auprès des universités](#)

AEF n° 157083 du lundi 24 octobre 2011 - ES

[Formation des enseignants : la CDIUFM adresse ses propositions de réforme aux partis politiques](#)

AEF n° 146561 du mardi 8 mars 2011 - CU

[IUFM de Créteil: Didier Geiger renouvelé à la direction](#)

AEF n° 107366 du vendredi 9 janvier 2009 - ES

Dépêche n° 158739 © Copyright AEF - 1998/2011

Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission, de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel de AEF.